

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 72 (1980)
Heft: 10-11

Artikel: 100 ans d'Union syndicale suisse
Autor: Müller, Richard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386026>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

100 ans d'Union syndicale suisse

Par Richard Müller, conseiller national, président de l'USS

Nous célébrons le centenaire de l'Union syndicale. Mais le fêter, c'est évoquer aussi une longue période de l'histoire suisse, une période que le mouvement ouvrier a marquée de son sceau.

Le devenir de ce mouvement pendant ces cent années est étroitement lié au devenir du pays.

En 1880, 133 combattants de la cause ouvrière ont créé l'Union syndicale suisse. Dans les circonstances d'alors, leur combat devait leur apparaître comme un combat pour un bouleversement radical des choses. Les fabricants, les capitaines d'industrie ont été confrontés, à leur corps défendant, avec la détermination des ouvriers de prendre eux-mêmes en main leur destin.

La décision des travailleurs de s'unir dans la solidarité, les premiers pas de leurs organisations marquent leur entrée dans l'histoire du pays – et leur volonté de participer à ce qui fait l'histoire et forme un pays.

Jusqu'à ce moment, les travailleurs n'étaient que des objets de cette histoire: des hommes qui n'étaient pas appelés à la faire, des hommes dont le destin était commandé par d'autres. La création de l'Union syndicale, en amorçant le rassemblement d'hommes jusqu'alors trop dispersés, marque l'apparition d'une force nouvelle.

Au cours de ces cent années, elle a imposé des changements dont le pays tout entier a bénéficié.

La grève générale de 1918: un tournant

Et pourtant, l'histoire du mouvement ouvrier ne figure pas, ou qu'exceptionnellement ou très subsidiairement, dans les manuels scolaires. Seul est retenu l'apport des fabricants et des capitaines d'industrie à la marche du pays vers la prospérité. Cette hésitation pusillanime à faire connaître cette histoire à la jeunesse a ses raisons: ce mouvement veut changer les choses et manifeste en combattant les injustices et les inégalités.

En Suisse, on n'aime pas trop ceux qui veulent bousculer la quiétude. Ce conservatisme est particulièrement marqué dans notre système scolaire. Notre action a modifié le pays. Qu'a-t-elle modifié? La grève générale de 1918 marque sans conteste l'un des tournants les plus décisifs de l'histoire de la Confédération moderne.

L'événement portait en lui le germe d'un bouleversement brutal. La classe dirigeante ayant accepté maintes des revendications fondamentales des travailleurs, la volonté de réforme a pu l'emporter.

La grève a imposé une innovation politique essentielle: l'élection du Conseil national selon le système de la proportionnelle. Les travailleurs y siègent désormais dans la proportion des bulletins qu'ils déposent dans l'urne. La révolte des travailleurs a eu pour effet d'élargir et de renforcer la démocratie politique.

Nous avons lieu d'être fiers de cette grève, et de ceux de ses chefs et de ses participants qui voulaient davantage, qui voyaient dans la révolution l'unique moyen d'imposer la justice: sociale et politique. Au même titre que ceux qui préféraient la voie des réformes, ils figurent parmi les pionniers des changements et progrès réalisés depuis.

Le convention de paix du travail

Abordons maintenant un autre élément majeur de l'histoire de notre syndicalisme: la signature, en 1937, de la convention dite de la paix du travail dans l'industrie des machines et métaux. Cette convention, qui a exercé une forte influence sur la politique syndicale, est souvent mise en opposition avec la grève générale. C'est fausser l'histoire. La grève de 1918, c'est la toile de fond de la convention dite de la paix du travail. En 1918, les travailleurs suisses ont manifesté leur refus d'accepter passivement la misère, les injustices et la discrimination politique, démontré aussi qu'ils savent payer de leur personne pour défendre les droits et leur dignité.

La grève a contraint le patronat à négocier avec les syndicats, à leur reconnaître la qualité de partenaires.

Seul un syndicat qui savait pouvoir compter sur l'esprit de lutte des travailleurs pouvait engager le patronat de la métallurgie à conclure un accord qui le reconnaissait comme un partenaire, mais cette fois à part entière. Rappelons que l'indépendance du pays était alors menacée. La volonté du syndicat d'écarter les conflits ouverts et de régler les différends par la négociation, son souci de ne pas mettre en jeu la cohésion nationale, ont été une contribution majeure à la capacité de résistance du pays. Elle a une place dans son histoire.

Parallèlement, le mouvement ouvrier luttait aussi pour améliorer les salaires, diminuer la durée du travail, colmater le chômage, assurer la sécurité sociale des soldats, garantir l'existence des vieux, en un mot luttait pour renforcer et élargir la justice sociale.

Pour tout dire, il s'agissait, par des moyens divers, de sauvegarder l'existence même du pays, la démocratie et notre manière d'être hommes.

Mais dès les années d'avant-guerre, les dangers se manifestaient. Certains milieux étaient enclins à des concessions à l'hitlérisme, les frontistes visaient à faire de la Suisse une colonie du Reich, trop d'officiers étaient sidérés par les victoires allemandes... Les travailleurs ont alors affirmé sans réserve leur volonté de défendre la démocratie et l'indépendance. Que serait-il advenu s'ils n'avaient pas résisté aux chants de sirène et aux intimidations? La question reste ouverte.

Présence de l'Union syndicale

Puisque j'ai parlé de l'école, voilà un aspect de notre histoire sur lequel les manuels devraient mettre l'accent qu'il mérite!

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'Union syndicale est l'une des articulations de la politique fédérale. Cette politique, dans toute sa diversité, n'est plus concevable sans la participation du mouvement syndical.

Un grand événement l'a d'ailleurs démontré: l'acceptation par le peuple, contre une forte opposition bourgeoise, de la loi sur l'assurance vieillesse et survivants, la plus grande de nos institutions sociales. Le 6 juillet 1947 est l'une des dates mémorables de l'histoire de la Confédération moderne.

Mais dans ce pays, aujourd'hui nation industrielle de pointe, problèmes économiques et problèmes politiques et sociaux, souci d'efficacité et souci de justice sont la chaîne et la trame de notre existence. Sans réalisation des exigences de justice sociale, sans l'action et les luttes syndicales, cette existence serait menacée.

Les acquis sociaux qui nous paraissent aujourd'hui évidents ont dû être arrachés pied à pied au cours de ces cent ans. Et l'économie suisse est néanmoins compétitive et prospère! Ce rappel est nécessaire.

Bien sûr, ce centenaire ne doit pas être une hymne à la lutte seulement. Mais célébrer un événement historique commande de rétablir la vérité historique, d'éclairer dans leur réalité l'histoire du mouvement ouvrier et l'importance de son apport – encore trop sousestimé – à la formation de la Suisse d'aujourd'hui.

Certes, notre Etat social, qui a fait les hommes plus libres et mieux protégés, est l'œuvre de citoyens de tous bords. Mais l'impulsion, c'est le mouvement ouvrier qui l'a donnée et qui la donne encore.

Notre action pour l'amélioration de la condition des travailleurs – et de tous – porte, à côté des revendications qui touchent directement le travail et les assurances sociales, sur toutes sortes de domaines: protection des locataires, politique foncière, politique économique et financière, culture, etc., qui relèvent de la Confédération. Sur tous ces plans, l'USS conduit une action suivie – souvent en coopération avec le Parti socialiste suisse.

La participation

Si nous avons remporté des succès dont nous sommes fiers, nous avons aussi subi des défaites. Loin de nous abattre, elles ont renforcé notre volonté de poursuivre dans notre voie.

Le rejet de l'initiative pour la participation, le 21 mars 1976, a été l'une de ces défaites. L'exigence est maintenue, mais nous sommes confrontés avec la nécessité d'analyser mieux les raisons d'un échec qui contraste si vivement avec la volonté de progrès social et de démocratie du peuple suisse.

Ce peuple tient pourtant pour juste et légitime la lutte conduite par les syndicats pour contraindre les employeurs à des concessions matérielles. Notre opinion publique admet même que des travailleurs aux abois

occupent une entreprise pour empêcher des licenciements, ou descendent dans la rue...

La participation a été néanmoins rejetée. Est-ce parce qu'il s'agissait, pour la première fois, d'une exigence qui n'était pas matérielle?

Jusqu'à ce moment, les syndicats avaient mis l'accent presque exclusivement sur les conquêtes matérielles. Ils y étaient contraints parce qu'il fallait avant tout améliorer la condition précaire des travailleurs.

Cette condition s'est profondément modifiée. Mais il se trouve que la conception de notre politique syndicale n'a pas évolué conjointement, ou pas suffisamment. Elle a continué à placer l'accent, trop fortement peut-être, sur le progrès matériel. Peut-être avons-nous négligé ce qui ne se compte ni ne se pèse: les exigences immatérielles. La participation est l'une d'elle.

C'est une exigence de la dignité. Nous voulons mettre fin à un état de choses où les uns dominent et les autres subissent. Seuls des partenaires entièrement égaux peuvent être durablement partenaires. L'exigence de la participation n'est pas autre chose qu'une exigence de la démocratie. Étendre la démocratie à l'économie, c'est une chose. Les justes revendications matérielles – pour lesquelles nous continuerons à lutter – en sont une autre.

La démocratie ne peut rester limitée à la politique. Elle doit s'étendre à l'économie, qui commande notre existence de manière aussi déterminante que la politique. Nous voyons dans la participation une étape de la libération de l'homme qui travaille de toute sujétion arbitraire. Le nouveau programme de travail réaffirme notre volonté de lutte pour cette libération. On nous rétorque que la participation paritaire ne serait qu'un moyen détourné de miner les assises du système économique d'aujourd'hui. Nous nous inscrivons en faux. Nous voulons le modifier pour qu'il devienne plus juste sans perdre de son efficacité.

Pour un ordre plus juste

Nombre des commentaires dont ce centenaire a fait l'objet félicitent notre syndicalisme d'être un «facteur d'ordre» dans notre société. Mais cette notion est interprétée de manière très diverse. Pour les employeurs et les conservateurs, elle signifie que les syndicats acceptent l'ordre présent; on en conclut qu'ils doivent donc maintenir strictement leurs revendications dans le cadre de cet ordre.

Pour nous, cet ordre n'est pas immuable. Nous ne voulons pas le bouleverser, mais nous le voulons plus juste: ce qui implique l'impératif du changement. Depuis cent ans et plus, c'est cet impératif qui dicte l'action des syndicats. Et cet «ordre» n'a cessé de se modifier. Mais il appelle encore d'autres réformes parce qu'il est, à trop d'égards, synonyme de désordre!

Nous poursuivrons donc dans la voie du changement. Y renoncer, ce serait démissionner. Un ordre qui serait immuable, qui ne procéderait pas

à temps aux indispensables changements, serait menacé. Des explosions seraient inévitables. C'est à les prévenir que vise notre action. Notre objectif, c'est un régime économique plus raisonnable, plus juste et plus humain, qui garantisse mieux le plein épanouissement de la personne. Cet objectif peut être atteint sans bouleversements majeurs: il suffit d'améliorer l'acquis. Mais ce n'est possible que si ceux qui détiennent l'essentiel du pouvoir économique se plient aux impératifs de l'heure. A la volonté d'innover que le patronat manifeste dans le domaine technique doit correspondre une volonté d'aménager plus justement les relations du travail et le social.

Cette situation appelle un élargissement du dialogue avec les syndicats: du dialogue auquel ils ne se sont jamais refusés.

Alors que tant d'hommes, de tous âges et conditions – pas seulement les jeunes – mettent partout en doute le sens d'une existence trop axée sur les valeurs matérielles, notre mouvement ouvrier est confronté avec la nécessité de réexaminer ses objectifs et ses tâches – étant cependant entendu que les nécessaires améliorations matérielles de la condition du travailleur, que le renforcement de la sécurité sociale demeurent prioritaires. Il n'en reste pas moins que l'élévation du niveau d'existence ne suffit pas pour rendre la vie digne d'être vécue.

Le changement dans la liberté

L'homme ne peut s'épanouir pleinement que dans une société qui ne multiplie pas les contraintes, les désarrois et les angoisses: pas ici seulement, mais à l'échelle du monde. Nous voulons le changement: pour nous, mais aussi pour les hommes qui, à tous horizons, sont brimés, exploités, frustrés.

C'est pourquoi nous disons: la liberté, la démocratie et la solidarité sont indivisibles. Le proclamer, c'est nous engager. Mais alors que liberté, démocratie et solidarité sont en tant de lieux écrasés ou menacés – ou fragiles encore comme en Pologne – nous nous sentons durement confrontés avec nos limites.

Mais ce n'est pas une raison pour jeter le manche après la cognée. Aussi renouvelons-nous en ce jour notre engagement de soutenir les syndicalistes libres qui, dans tant de pays, luttent pour nos idéaux. Et dans les conditions les plus difficiles. Partout où des syndicats libres s'établissent, c'est un pan de liberté qui est conquis. Partout où ils sont écrasés ou brimés, c'est la liberté qui est perdante.

Oui, nous voulons des changements. Mais qui s'y oppose? Ceux-là mêmes qui n'ont pas assez de mots pour louer le courage des travailleurs polonais, mais qui vont dénonçant comme un danger national les réformes nouvelles qu'exigent nos syndicats libres. Je pourrais terminer moins abruptement. Mais j'en reste là.

Willi Ritschard, conseiller fédéral,

s'adresse au Congrès du centenaire de l'Union syndicale suisse

Non seulement le Conseil fédéral, que j'ai le plaisir et l'honneur de représenter aujourd'hui en cette occasion, mais le pays tout entier a de multiples raisons de célébrer solennellement, avec vous, le centenaire de l'Union syndicale suisse.

Une dette de reconnaissance

Le peuple suisse a une dette de reconnaissance envers les fondateurs et les pionniers du syndicalisme. Mais notre gratitude va aussi à tous les syndiqués des deux sexes qui, au travers de ses sections et fédérations, ont animé et guidé l'Union syndicale tout au long de son histoire.

Si j'évoque ici notre reconnaissance et notre gratitude, ce ne sont pas là des paroles en l'air. Ce n'est que grâce aux efforts des syndicats et du mouvement ouvrier que notre démocratie – inscrite dès 1848 dans la Constitution fédérale – est devenue pleinement crédible. Auparavant, l'Etat n'était que l'affaire d'une caste. Dépourvus de tout droit, prolétaires et autres salariés s'y sentaient comme des parias et ils n'avaient d'ailleurs pas les moyens de participer à la vie publique. Bien qu'inscrits dans la Constitution, les droits démocratiques restaient pour la plupart des travailleurs lettre morte.

Herman Greulich, la personnalité la plus marquante des débuts de l'Union syndicale, déclarait ce qui suit dans un discours de 1899:

«C'est une immense tâche d'ordre culturel, peut-être la tâche maîtresse de notre époque, qui incombe aux syndicats. S'il est vrai que notre principale préoccupation doit être d'améliorer la condition matérielle de la classe ouvrière, cette promotion entraînera par là même un progrès moral et spirituel pour ceux qui en seront les bénéficiaires.

L'individualisme destructeur de notre époque débouchera à nouveau sur un sentiment communautaire. Membre d'une communauté luttant pour ses droits, l'individu relèvera la tête. Il redeviendra un homme au sens plein du terme, cherchant continuellement à se dépasser, ce que les anciens Grecs désignaient sous le vocable d'anthropos. Ce n'est qu'alors que s'ouvrira pour lui une existence supérieure, loin de la misère sordide et de l'avilissement des opprimés.»

Ces propos de Greulich peuvent nous paraître démodés, à l'instar de nombreuses paroles bibliques que nous ne comprenons qu'après que les théologiens nous les eurent traduites dans le langage d'aujourd'hui. Mais les discours de Greulich ne sont pas des textes bibliques. Greulich était un apôtre du mouvement ouvrier. Nul ne conteste plus qu'avant l'apparition des syndicats l'ouvrier végétait dans une misère noire sans rien qui